

Absents excusés : B. Lab, R. Clémence, G. Frossard, C. Arguedas, S. Billod-Morel, J. Dodane

DELIBERATIONS

Protection des données informatiques des Collectivités. Délégué

Le Règlement Général sur la Protection des Données oblige les Collectivités à protéger les données informatiques et de nommer un délégué spécialisé à cet effet.

L'AD@T (Agence départementale d'appui aux Territoires propose une prestation (à toutes les Communes de la CCPM) pour un coût acceptable : Forfait conformité : 350 € et suivi annuel : 175 €.

Les Conseillers présents acceptent de confier la délégation à l'AD@T.

Le quorum n'étant pas atteint, la délibération sera proposée lors du prochain Conseil Municipal.

DIVERS

Le Conseil Municipal apporte les avis sur les solutions étudiées pour tous les travaux potentiels. Discussion sur la hiérarchisation des travaux à effectuer cette année ... selon le budget disponible (attente décision dédommagement assurance / coûts suite à pollution source communale).

Les propositions de l'étude d'aménagement (AMO) en 2015 restent pour bases des réflexions.

Présence de Monsieur Domon (Maitre d'œuvre qui gère les opérations).

Travaux étudiés pour réalisation selon possibilités :

- Reprofilage chaussée de l'accès rue de la Fromagerie à la rue Principale (diminution de la pente). Des aménagements sont prévus en conséquence : bordures et caniveaux, accotement en pente végétalisé, cheminement piétons (sécurisation).
- Continuité du cheminement piéton depuis rue Fromagerie / accès Rue Principale ... jusqu'à l'école.
- Revêtement de la chaussée en enrobés de la chaussée rue de la Fromagerie depuis rue Principale ... jusqu'en face du lavoir (ex fromagerie).
- Aménagement au lavoir : remise en fonctionnement eau, pavés, ...
Des aménagements sont prévus autour et en face du lavoir (vers petite place devant le lavoir ainsi que sur le terrain à l'arrière en direction de l'église).
- Cimetière : finitions pour accès aux tombes et équipement pour récupération eaux de pluie.
- Cimetière : remise en état du mur d'enceinte (mur bas et mur d'entrée).
- Rue Principale : améliorations chaussée et accotement depuis rue de l'Eglise à Monument aux Morts : pavage, caniveaux pour écoulement eau ruissellement et - par conséquent, selon ce qui sera possible - un "petit" élargissement de la chaussée.
- Entrée de la Mairie : réparation du perron et de sa façade. Réfection des marches d'escalier. Réfection du garde au corps (peinture). Traitement pavés en bas de l'escalier.
Une étude plus globale « mairie – église » est détaillée dans le projet AMO de 2015. En attente.
- Traitement entrées village et hameaux. Reconduire l'aménagement réalisé à l'entrée ouest à d'autres endroits similaires : entrée Est, vers La Chave, Chauvilliers, Sous Le Frête, ...
- Aménagement d'accotements de rues avec stabilisation, végétation plus agréable (tests à suivre)

Par ailleurs, le Département offre aux collectivités la possibilité d'inscrire des projets qui pourraient bénéficier d'aides financières après sélection. Ce Contrat de Territoire s'évalue pour la zone de CCPM. Il s'inscrit sur quatre ans (2018-2021 pour sa première édition).

Le Maire informe la Conseil Municipal qu'il « inscrit » deux projets issus de l'étude d'aménagement du village (suite à l'AMO) :

- Aménagements pour l'ilot « école – salle communale ».
- Aménagements pour « Zone humide – La Chave ».



AUTRE DIVERS



- **Entretien de voiries communales 2018 :**

Le rebouchage des trous a été réalisé sous la compétence CCPM avec les indications communales fournies. Le reste de l'entretien des dégradations non liées aux "nids de poule", à la charge de la Commune, est prévu prochainement : "aspérités longues" sur chaussée, bords de route, enduits partiels et/ou sur portions de chaussées. Un plan de situation de l'état des chaussées a été remis au prestataire.

- **Réception et diffusion TV par relais communal :**

Le prestataire qui gère, de longue date, notre relais TV communal n'a pas offert ces derniers mois et n'offre pas la fiabilité nécessaire et demandée notamment dans son délai de réaction. Le Maire le lui a fait savoir à plusieurs reprises et l'a informé que la Commune confiait la prestation de son relais TV à un autre prestataire (vu avec le CSA suite à conversation téléphonique).

Un changement de fréquence aura lieu le 23 mai. Le coût de modification pourra être subventionné par les opérateurs de téléphonie mobile demandeurs de ce changement. Il est possible qu'une remémoration soit nécessaire le 24 mai.

- **Etudes réalisées par le SYDED (Syndicat mixte d'Energies du Doubs) :**

Le Maire informe le Conseil de deux études réalisées par le Syded sur la Commune concernant l'éclairage public et les coûts de chauffage :

- L'inventaire de l'éclairage public sur toute la commune confirme la vétusté des installations avec des lampes qui ne sont plus commercialisées.

Les remplacements sont à envisager sous peu. Des subventions sont prévues (environ 45 %).

- L'étude énergétique sur l'école et la salle communale confirme des améliorations possibles (chaudière école ; isolation salle communale ; ...).

- **Bief de Fuesse Qualité de l'eau. Risque important d'abandon du projet :**

Le Maire rappelle l'objectif de ce projet (voir le compte-rendu de février).

Ce projet traite sur des points particuliers d'améliorations (au-delà d'autres actions possibles et nécessaires non prises en compte dans l'étude concernée) : modifications des profondeurs, de largeur et du circuit du bief, renforcement des berges, revitalisation de végétation, ... qui engendreront une amélioration « scientifique » et « constatée » de la qualité de l'eau.

Ce projet, financé totalement par la Fédération de pêche, le Département du Doubs et l'Agence de l'Eau, mobilisait une somme importante pour cet endroit (plusieurs centaines de milliers d'euros).

Le Maire a eu connaissance d'une information inquiétante : une commission a proposé l'abandon du projet. En effet, il n'y a pas eu d'accords - à cette date - avec les riverains concernés. Les travaux possibles sur la propriété communale (sur 200 m.) ne suffisent pas pour les améliorations visées.

Ce financement prévu sur le Bief serait entièrement reversé sur un autre projet, ailleurs.

La DDT (Direction des Territoires) doit adresser un « ultime » courrier aux propriétaires.

Le Maire fait part de sa « déception », s'interroge :

Pourquoi pas de consensus, de compromis ? ... Des questions qui pourront surgir à l'avenir : Pourquoi la qualité de l'eau du Bief de Fuesse est ainsi dégradée et, ... donc, ... pourquoi des travaux qui étaient prévus ... et ... totalement financés ... en 2018 n'ont pas été réalisés ??



INFORMATIONS



- **Repas offert pour la Fête des Mères :**

Le repas de la fête des Mères aura lieu :

Vendredi 25 mai 2018 Auberge du Moulin du Plain à 20 heures.

Les mamans de la commune sont cordialement invitées.

Inscriptions en mairie avant le 18 mai. 03 81 44 41 47

Afin de donner satisfaction à un maximum de personnes, deux menus sont possibles. Le choix sera à faire au moment de l'inscription.

- **Fermeture secrétariat de mairie :**

Vendredi 11 mai (Pont de l'Ascension)